

Les Infos de Base

mercredi 12 mars 2008
volume 11, numéro 11
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 État de la publication

**Code civil du Québec —
Accès aux règles et
Dictionnaire du Droit
québécois**

2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

**Liste des modifications
apportées à l'Infobase
Règlements du Québec**

**Liste des modifications
apportées à l'Infobase
Lois du Canada**

Gaudet Éditeur ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'**Infobase Lois du Québec** et la **Statutes of Québec Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 11 du 12 mars 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 mars 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Règlements du Québec** et la **Regulations of Québec Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 11 du 12 mars 2008, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 10 du 8 mars 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 mars 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Gazettes officielles du Québec** contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 20 février 2008, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 16 février 2008.

L'**Infobase Lois annuelles du Québec** et la **Annual Statutes of Québec Infobase** contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'**Infobase Lois du Canada**, la **Statutes of Canada Infobase**, l'**Infobase Lois annuelles du Canada** et la **Annual Statutes of Canada Infobase**

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 5 du 5 mars 2008. Les modifications apportées par L.C. 2008, ch. 1, 5 et entrées en vigueur au 5 mars 2008 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 mars 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 2 février 2008.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 2 février 2008.

Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal, Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois*, s'est terminée le 30 septembre.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 18-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1038], nouveau.

Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 121.1.01.01], aa. 3-3.3, 7.

Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, Décision du 18-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1049, aa. 1-3.

Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec, [R.R.Q., c. **I-9**, r. 4.1], remplacé.

Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Décision du 18-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1038, a. 49.

Décret concernant le nombre maximal de permis de propriétaire de taxi par agglomération de taxi et certaines conditions d'exploitation, [R.R.Q., c. **S-6.01**, r. 1.1], annexe.

Modification au décret numéro 736-2002 du 12 juillet 2002 fixant le nombre maximal de permis par agglomération et certaines conditions d'exploitation, D. 159-2008 du 27-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1035.

Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 1.3.1], aa. 6, 10-12, ann. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 190.

Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac, [R.R.Q., c. **T-12**, r. 3.3], a. 37.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac, D. 162-2008 du 27-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1035, a. 1.

Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, [R.R.Q., c. **V-1.1**, A.M. 2008-05 du 04-03-08, (2008) 140 G.O. 2, 1081], nouveau.

Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 0.1.01.1], a. 1.2.

Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance, A.M. 2008-06 du 04-03-08, (2008) 140 G.O. 2, 1185, a. 1.

Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 0.1.03], aa. 1.1, 4.11, 8.10, 10.1, 12.2, 13.3, 13.4, ann. 51-102A1, 51-102A2, 51-102A5.

Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, A.M. 2008-06 du 04-03-08, (2008) 140 G.O. 2, 1185, aa. 1-13.

Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 0.1.1.01], aa. 1.1, 1.1.1, 1.5, 2.2, 2.7, 2.8, 4.1-8.2, ann. B-D, 44-101A1.

Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié, A.M. 2008-06 du 04-03-08, (2008) 140 G.O. 2, 1185, aa. 1-18.

Règlement 11-101 sur le régime de l'autorité principale, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 0.1.1.3], aa. 1.1, 2.1-2.4, 2.8, intitulé des parties 3 et 4, 3.1-4.3, 5.8, 5.9, ann. A-E, 11-101A1.

Règlement modifiant le Règlement 11-101 sur le régime de l'autorité principale, A.M. 2008-06 du 04-03-08, (2008) 140 G.O. 2, 1185, aa. 1-8.

Règlement sur les valeurs mobilières, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 1], aa. 12-14.01, 15-17, 18.1, 19, 21-29, 30.2, 33-37.1, 40, 44, 51, 53, 60, 63, 75-83, 85, 90, 93, 94, 96, 97, 99, 100, 115.01, 115.02, 135, 151, 155, 160, 170, 171.1, 197, 205, 206, 224.2, 225, 228, 228.1, 231, 233, 236, 239, 242.1, 252, 253, formulaire 2-4, ann. II, VIII.

Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières, A.M. 2008-06 du 04-03-08, (2008) 140 G.O. 2, 1185, aa. 1-32.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les programmes de commercialisation agricole, L.C. **1997**, ch. **20**, aa. 2, 5, 5.1, 7, 10, 23, 40, 42.

Loi modifiant la Loi sur les programmes de commercialisation agricole, L.C. 2008, ch. 7, aa. 1-8.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.